

GESTION DES DÉCHETS 2024



Nouvelle Directive, Nouvelles Habitudes !



Déchet industriel banal des entreprises - DIB

Entreprise de moins de 250 EPT



Entreprise de plus de 250 EPT

Sac taxé (sans condition)

Centres de tri :

Uniquement en petite quantité (1) :
Papier/carton, verre, PET, ferraille-métaux, (2)

DIB (3)

**Facturation par la commune (conteneur).
FRS 260.00 la tonne**

Centres de tri :
Uniquement en petite quantité (1) :
Papier/carton, verre, PET, ferraille-métaux, (2)

Prestataire de service (+ de 250 EPT)

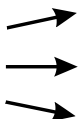
Centres de tri :
Uniquement en petite quantité (1) :
Papier/carton, verre, PET, métaux (2)

Opérationnel :
Service des Espaces Publics



Facturation :
Service des Finances

Paysagistes uniquement pour les déchets verts :



1) Les ménages compostent dans leur jardin

2) Prestataires externes (SATOM, La Coulette, etc.)

3) Centres de tri : Uniquement accompagné par le citoyen

Restaurants, boulangeries, traiteurs, écoles, écoles privées, etc.



Uniquement GastroVert Pro (4)

(1) Petite quantité : Exclu tous les emballages industriels, de machines, motos, denrées alimentaires, etc.

(2) Exclu tous les emballages industriels ainsi que toutes matières non-listées, encombrants, bois, etc.

(3) Déchets industriels banal, à ce jour, on entend par DIB les déchets incinérables produits par les entreprises de moins de 250 postes à plein temps (EPT), de volume et de composition analogues aux déchets urbains incinérables des ménages, déposés dans des conteneurs de 140 à 800 litres en vue du ramassage au porte-à-porte, ayant lieu le jeudi ou vendredi dépendant du secteur concerné (B-STL).

(4) Possibilité de financement partiel de la commune de Blonay-Saint-Légier